

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103 CASTELSARRASIN
Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : mairie@ville-castelsarrasin.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée – Article R2123-1, 1° du Code de la Commande Publique – Marché de fournitures et services.

Objet du marché : Prestations de services pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux de la Commune de Castelsarrasin

Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne le nettoyage des vitres sur les bâtiments communaux de la Commune de Castelsarrasin.

Cette prestation concerne les vitres et oculus sur les deux surfaces, sauf l'école primaire Ducau une face uniquement et l'ensemble des bâtiments visés ci-après.

Bâtiment	Adresse	Périodicité
Mairie	Place de la Liberté	4/an
Capitainerie	Allée de Verdun	4/an
École Ducau primaire	Route de Toulouse	2/an
École de Courbieu	Chemin de Notre Dame d'Alem	2/an
Médiathèque	Place Omer Sarrault	3/an
École de Musique	Place Omer Sarrault	3/an
Salle Paul Descazeaux	Rue Paul Descazeaux	2/an
Galerie d'Art	Rue de la Révolution	2/an
Urbanisme +ancienne bibliothèques	Place de la Liberté (cours)	2/an
Gymnase Flamens	Rue Joseph Flamens	2/an
Salle de Gandalou	Gandalou	2/an
École Marceau Faure	BD Marceau Faure	2/an
École des Cloutiers	Les Cloutiers	2/an
École de Gandalou	Gandalou	2/an

Il doit être réalisé durant la semaine, à savoir du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Tableau des sites en m²

Lieux	Mesure en m ²
École de musique	160m ²
Médiathèque	180m ²
Galerie d'art	12m ²
Urba + ancienne bibliothèque	25m ²
Salle des fêtes de Gandalou	70m ²
Capitainerie	96m ²
École Ducau primaire	60m ²
École de Courbieu	73m ²
Mairie	200m ²
Salle des fêtes Paul Descazeaux	44m ²
Gymnase Flamens	810m ²
École Marceau Faure	40m ²
École des Cloutiers	15 m ²
École de Gandalou	30m ²

Forme du marché :

Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Durée du marché – reconduction :

La durée de validité du marché est d'un an (12 mois) **à compter de sa notification.**

Le marché pourra faire l'objet de trois reconductions d'un an. La reconduction sera tacite.

En cas de non reconduction de la part de la collectivité, l'acheteur prendra une décision expresse de non reconduction. Cette décision sera notifiée au titulaire, au minimum trois mois avant la fin de la période en cours. La décision de non reconduction n'ouvre pas droit à indemnité.

Dans tous les cas le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Négociation :

Phase de Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée de la façon suivante :

A- En cas d'offres irrégulières et/ou inacceptables une première phase de négociation pourra être engagée selon les modalités suivantes :

1^{ère} phase de négociation : En cas d'offres irrégulières*, ou inacceptables la collectivité pourra inviter **tous les candidats** à régulariser leur offre. Après cette première phase de « négociation – régularisation » les offres seront analysées et classées. À l'issue de cette première phase de négociation la collectivité pourra, après analyse et classement des offres, soit attribuer le marché soit procéder à une seconde phase de négociation.

* À condition que la régularisation des offres irrégulières n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres conformément au 2^{ème} alinéa de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

2^{ème} phase de négociation : la collectivité invitera **les trois premiers candidats classés** à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

Pour les deux phases de négociation, la négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

En cas d'offres conformes, la négociation aura lieu selon les modalités suivantes :

La collectivité invitera **les trois premiers candidats classés** à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière). **La négociation pourra comporter une ou plusieurs phase(s).**

La négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

Attribution du marché public sur la base des offres initiales :

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : Aucune garantie exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la collectivité – Sections fonctionnement. Le paiement sera effectué par virement administratif dans un délai global fixé à 30 jours à compter de la réception des demandes de paiement. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article L2191-4 du Code de la Commande Publique. Aucune avance ne sera versée. Les prix sont révisables. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché. Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 12 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 - Prix	60 %
2- Valeur technique	40 %

Date limite de réception des offres : le vendredi 06 novembre 2020 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Voies de recours :

Tribunal Administratif de Toulouse *– 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Greffe du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX
- Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

* Le tribunal administratif de Toulouse peut-être saisi soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit via l'application « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse :

<http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur le point suivant : Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.

Renseignements d'ordre administratif et technique:

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique ou formuler des demandes complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se manifester via le site de dématérialisation des marchés **uniquement** : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>. Une réponse de l'acheteur sera transmise via ce même support, au plus tard **5 jours** avant la date prévue de remise des offres.

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Conditions de remise des offres :

- Les offres doivent être transmises par **voie électronique uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Date de mise en ligne du présent avis : Mercredi 14 octobre 2020